

**Règlement simplifié et actualisé du**  
**CONCOURS SCIENCES ET LUMIERES DU SUD**

Le collectif Eclats de Lumière organise un concours de création littéraire et artistique ouvert à l'ensemble des amateurs.

Il s'agit de soumettre une création libre sur le thème : éloge littéraire ou visuelle de la lumière ou encore éloge d'une invention en lien avec la lumière.

Chaque création doit être un travail original (= ne pas être ou ne pas utiliser l'œuvre d'un tiers ; ne pas avoir été préalablement diffusé).

**Avenant au règlement initial du concours**

Le concours « Sciences et lumières du Sud » est prolongé jusqu'au 15 janvier 2016.  
Il est élargi au jeune public.

**Trois catégories d'âge**

- Adolescents à partir de 15 ans et Adultes (ci-dessous dénommée catégorie A)
- Juniors (8-14 ans) (ci-dessous dénommée catégorie J)
- Junior + (4-7 ans) (ci-dessous dénommée catégorie J +)

**Deux modes d'expression**

- Création écrite (aux termes de l'article 2 du règlement complet)
- Création visuelle (aux termes de l'article 2 du règlement complet)

**Format**

A4 maxi (texte, tirage photo, dessin, peinture, ...) (aux termes de l'article 2 du règlement complet)

**Les prix : les gagnants recevront, pour chaque catégorie :**

**Catégorie A :**

- 1er prix : un prix en nature d'une valeur de 400 à 500 euros environ.
- 2ème prix : un prix en nature d'une valeur 250 à 300 euros environ.
- 3ème prix : un prix en nature d'une valeur de 150 à 200 euros environ.
- 

**Catégorie J :**

- 1er prix : un prix en nature d'une valeur de 150 à 200 euros environ.
- 2ème prix : un prix en nature d'une valeur de 100 à 150 euros environ.
- 3ème prix : un prix en nature d'une valeur de 60 à à 100 euros environ.
- 

**Catégorie J + :**

- des cadeaux « surprise »

**Modalités d'envoi des créations / Anonymat des candidats au moment de l'étude de leur proposition**

**La date limite de dépôt et d'envoi des créations est reportée au 15 janvier 2016** (cachet de la poste faisant foi). Le jury se réunira en février 2016, mois qui verra la clôture officielle de l'Année de la Lumière en France. Les lauréats seront informés par courrier ou par mail.

Afin de garantir l'anonymat du candidat au moment de l'examen de sa proposition, l'envoi doit impérativement respecter les contraintes suivantes :

**Envoi obligatoire dans deux enveloppes séparées (éventuellement réunies dans une troisième) :**

*(Extrait article 6 du règlement de concours)*

- **de la création originale, assortie du formulaire de participation au concours dûment rempli : catégorie d'âge, catégorie de création + signe de reconnaissance** (pseudo, ou emblème-dessin manuscrit n'appartenant qu'à vous) et que vous reporterez, à l'identique sur le document permettant de vous identifier (voir ci-après).

- **d'une feuille A4 comportant : le signe de reconnaissance reporté à l'identique (voir ci-dessus), assorti de vos coordonnées complètes dactylographiées de manière lisible** : nom, prénom, adresse postale, téléphone, et, si possible, une adresse e-mail.

**Nous vous conseillons de réunir les deux enveloppes dans une troisième plus grande pour un envoi groupé, plus économique, qui assurera aussi la réception de votre dossier complet !**

**ADRESSE D'EXPEDITION :**

**CONCOURS SCIENCES ET LUMIERE DU SUD  
Eclats de Lumière  
MMSH – service communication  
5 rue du Château de l'Horloge  
13094 Aix-en-Provence cedex 02.**

***Règlement complet disponible sur :***

<http://www.eclatsdelumiere.fr/evenements/concours-la-republique-des-idees>